VILLE DE CRAON

DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

MARCHE PUBLIC DE PRESTATION DE SERVICES EN ASSURANCE

PROCEDURE ADAPTEE

(selon dispositions de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics)

ACTE D'ENGAGEMENT

LOT N° 1 - DOMMAGES AUX BIENS ET RISQUES ANNEXES

POUVOIR ADJUDICATEUR	**VILLE DE CRAON** HOTEL DE VILLE PLACE DE L'HOTEL DE VILLE - BP 74 53400 CRAON
ASSURÉ	**VILLE DE CRAON** Agissant tant pour son compte que pour le compte de qui il appartiendra
DATE D'EFFET	01 janvier 2019 à 0h00
ÉCHÉANCE PRINCIPALE	01/01
FRACTIONNEMENT	annuel
DURÉE	Terme du marché : 31/12/2022 à minuit avec possibilité de résiliation à chaque échéance principale moyennant préavis de 4 mois pour chacune des parties.
INDICE DE RÉFÉRENCE	Indice FFB (Fédération Française du Bâtiment)

ARTICLE 1 / IDENTIFICATION DU CANDIDAT

☐ Le signataire (nom, prénom, adresse, nom commercial) :

➥ dont le siège social est à :

➥ immatriculation I.N.S.E.E. :

➥ n° SIRET :

➥ n° A.P.E. :

➥ n° inscription au Registre du Commerce :

➥ n° ORIAS :

☐ s'engage sur la base de cette offre et pour son propre compte.

☐ engage la société identifiée ci-dessous sur la base de son offre *[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]*

☐ L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement *[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale de chaque membre du groupement, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. Identifier le mandataire désigné pour représenter l'ensemble des membres du groupement et coordonner les prestations.]*

ARTICLE 2 / MONTANT DE L' OFFRE - TARIFICATION

Le présent engagement me lie jusqu'au 31/12/2018 pour une prise d'effet du marché au 01/01/2019 selon les dispositions ci-dessous :

2.1 - GARANTIES DE BASE

▸ **Surface développée totale du patrimoine immobilier de l'assuré : 34 215 m²**

FRANCHISE GENERALE	OPTION 1	OPTION 2	OPTION 3
Sauf : Catastrophes naturelles : franchise légale Vandalisme sur biens extérieurs : 1 000 € Frais supplémentaires d'exploitation : 3 jours ouvrés Tous risques informatiques et/ou bureautiques : 250 € Bris de machines : 250 €	250 €	500 €	1 000 €
TAUX HT			
COTISATION ANNUELLE HT			
COTISATION ANNUELLE TTC (*)			
INDICE DE REFERENCE :	VALEUR :	au / /	

(*) **TAXES ET FRAIS DE GESTION COMPRIS**

2.2 – PRESTATION(S) SUPPLEMENTAIRE(S) EVENTUELLE(S)

☒ MULTIRISQUE EXPOSITION ↳ franchise : 10 % du montant des dommages – minimum 150 € / maximum 500 €	TAUX HT	COTISATION ANNUELLE HT	COTISATION ANNUELLE TTC
INDICE DE REFERENCE :	VALEUR :	au / /	

ARTICLE 3 / PAIEMENTS – COMPTE A CREDITER

Les primes afférentes au présent marché seront payées dans les formes et délais prescrits par les règlements administratifs en vigueur (ces délais comprenant l'intervention de l'ordonnateur et la mise en paiement par le comptable).

L'unité monétaire retenue est l'euro.

L'assureur renonce à suspendre ses garanties ou à résilier le contrat si le retard de paiement des primes est dû à la seule exécution des formalités administratives, y compris le vote des dépenses.

La personne publique se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant du crédit :

➥ NOM DE L'ETABLISSEMENT BANCAIRE :	
➥ NUMERO DE COMPTE :	
➥ CODE BANQUE :	
➥ CLE :	

► JOINDRE RIB

ARTICLE 4 / DOCUMENTS CONSTITUTIFS DU MARCHE

Les documents constitutifs du marché sont énumérés ci-dessous par ordre de priorité décroissante, dont seuls les originaux figurant aux archives de l'assuré (pouvoir adjudicateur) font foi :

5.1 - Documents particuliers

- l'acte d'engagement (complété par son annexe « engagement de gestion » et son « récépissé de réception du dossier de consultation »)
- le cahier des charges composé : des clauses administratives particulières, des clauses techniques particulières, des clauses techniques générales, des annexes, du relevé des sinistres
- la présentation générale de l'assuré (éléments d'appréciation des risques)
- toutes autres pièces adressées par le candidat avec son offre.

5.2 - Documents généraux

- le Code des Assurances
- les dispositions de la Commande Publique en application de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

ARTICLE 5 / RESERVES

Les réserves et/ou observations éventuelles doivent impérativement faire l'objet, en annexe du présent acte d'engagement, d'une énumération précise et exhaustive. Elles doivent être numérotées.

☐ le candidat s'engage sans réserves

☐ le candidat s'engage avec des réserves aux spécification du cahier des charges

↳ joindre une annexe précisant de façon exhaustive les réserves aux spécification du cahier des charges

Fait en un seul original,

A Le

Signature(s) et cachet du Candidat

précédé de la mention manuscrite " lu et approuvé "

ARTICLE 6 – DECISION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

➲ LA PRESENTE OFFRE EST ACCEPTEE POUR VALOIR ACTE D'ENGAGEMENT :

☐ **GARANTIES DE BASE**			
↳ Franchise générale	☐ OPTION 1 = 250 €	☐ OPTION 2 = 500 €	☐ OPTION 3 = 1 000 €
↳ Taux HT / m²			
↳ Cotisation annuelle :	H.T -		TTC

☐ **PRESTATION(S) SUPPLEMENTAIRE(S) EVENTUELLE(S)**
☐ **MULTIRISQUE EXPOSITION** ↳ franchise : ↳ Cotisation annuelle T.T.C. :

► **TOTAL COTISATION ANNUELLE (TTC) :**	**EUROS**

Le représentant du Pouvoir Adjudicateur : …….

à ……. le …….

Signature et cachet de de l'assuré :

NOTIFICATION DU MARCHE AU TITULAIRE

☐ **NOTIFICATION CONTRE RÉCEPISSÉ**

Le titulaire atteste avoir reçu à titre de notification une copie du présent marché.

à ……. le …….

Signature du titulaire :

☐ **NOTIFICATION PAR LR/AR** (Lettre recommandé avec accusé de réception)

[à réception, agrafer l'avis de réception postal daté et signé par le titulaire (valant date de notification du marché)]

ANNEXE « ENGAGEMENT DE GESTION »

CETTE ANNEXE DOIT IMPERATIVEMENT ÊTRE COMPLETEE, DATEE ET SIGNEE PAR LE CANDIDAT

Les réponses formulées ci-après par le candidat ont valeur contractuelle et constitueront des éléments d'appréciation technique de l'offre.

1. GESTION DES CONTRATS :

↳ Sur demande de l'assuré, l'assureur s'engage au traitement du dossier (demande d'information, modification de garantie, avenant, etc.) sous un délai maximum de : ☐ moins d'une semaine ☐ entre 1 et 2 semaine(s) ☐ plus 2 semaines

2. DECLARATION - GESTION – INDEMNISATION DES SINISTRES :

↳ Gestion dématérialisée des déclarations de sinistres : ☐ oui ☐ non

↳ Confirmation de la déclaration de sinistre par accusé réception : ☐ oui ☐ non

↳ L'assureur s'engage à instruire tout sinistre déclaré par l'assuré sous un **délai maximum de** **jours** à compter de la date de réception de la déclaration de sinistre (par voie électronique ou sur support papier).

↳ L'assureur engagera une expertise pour évaluer les dommages à partir d'un montant estimé de : €

↳ L'assureur s'engage à missionner un expert pour les sinistres qui le nécessitent et à partir du jour où il a en connaissance, dans un délai de : ☐ moins d'une semaine ☐ entre 1 et 2 semaine(s) ☐ plus 2 semaines

↳ L'assureur s'engage à transmettre à l'assuré une copie du rapport d'expert : ☐ oui ☐ non

- sous un **délai maximum de** **jours** à compter de la date de réception du rapport.

↳ L'assureur s'engage au règlement des indemnités dues après accord de l'assuré sur le montant de l'offre d'indemnisation, dans un délai de : ☐ moins d'une semaine ☐ entre 1 et 2 semaine(s) ☐ plus 2 semaines

↳ Sur demande de l'assuré, l'assureur accepte d'effectuer un règlement direct au(x) entreprise(s) qui réalisent les travaux de remise en état des dommages : ☐ oui ☐ non

↳ Prise en charge des honoraires d'expert d'assuré : ☐ oui ☐ non

Dans la limite du barème contractuel (article 2.10 des clauses techniques générales) : ☐ oui ☐ non

- dans la négative, précisez :

↳ A la demande de l'assuré, l'assureur s'engage à transmettre un état de sinistralité dans un délai maximum de :

☐ moins d'une semaine ☐ entre 1 et 2 semaine(s) ☐ plus 2 semaines

3. ENGAGEMENT DU CANDIDAT :

↳ L'assureur s'engage sur le maintien des taux de cotisations pour toute la durée du marché ? : ☐ oui ☐ non

↳ L'assureur renonce à sa faculté de résiliation du contrat avant le terme du marché ? : ☐ oui ☐ non

4. CONTACT(S) – SERVICE REFERENT :

↳ Service référent chargé de la gestion du contrat :

- Interlocuteur(s) dédié(s) :
- Téléphone : - Courriel :

↳ Service référent chargé de la gestion des sinistres :

- Interlocuteur(s) dédié(s) :
- Téléphone : - Courriel :

Date :

Signature et cachet du candidat :

RÉCÉPISSÉ DE RÉCEPTION DU DOSSIER DE CONSULTATION / LOT 1 – DOMMAGES AUX BIENS

LE CANDIDAT :

☐ SE PRESENTE SEUL

☐ EST UN GROUPEMENT D'ENTREPRISES CONSTITUÉ DES MEMBRES SUIVANTS :

1 /

2 /

3 /

ATTESTE AVOIR RÉCEPTIONNÉ ET PRIS CONNAISSANCE DE L'ENSEMBLE DES DOCUMENTS CONSTITUTIFS DU CAHIER DES CHARGES « LOT 1 – DOMMAGES AUX BIENS ET RISQUES ANNEXES » :

- PRESENTATION GENERALE DE L'ASSURE : ☐ OUI ☐ NON
- CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES : ☐ OUI ☐ NON
- CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES : ☐ OUI ☐ NON
- CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES GENERALES : ☐ OUI ☐ NON
- ANNEXES :
  - ↳ ETAT DU PATRIMOINE BATI : ☐ OUI ☐ NON
  - ↳ ETAT STATISTIQUES DES SINISTRES : ☐ OUI ☐ NON

- ACTE D'ENGAGEMENT : ☐ OUI ☐ NON
- ENGAGEMENT DE GESTION : ☐ OUI ☐ NON
- RÉCÉPISSÉ DE RÉCEPTION DU DOSSIER DE CONSULTATION : ☐ OUI ☐ NON

ET PRESENTE SON OFFRE SELON LES INFORMATIONS, GARANTIES ET CLAUSES QU'ILS CONTIENNENT.

LES DECLARATIONS MISES A LA CHARGE DE L'ASSURE AU TERME DE L'ARTICLE L 113-2 DU CODE DES ASSURANCES SONT RECONNUES COMME ETANT EXACTES ET SUFFISANTES PAR L'ASSUREUR, QUI DECLARE AVOIR VERIFIE LES RISQUES A ASSURER OU AYANT EU LA FACULTE DE LES FAIRE VISITER ET RECONNAITRE ET RENONCE DES A PRESENT ET POUR L'AVENIR A L'APPLICATION D'UNE DECHEANCE OU PENALITE, MEME PARTIELLE, EN CAS D'OMISSION OU D'INEXACTITUDE DE DECLARATION.

Date : **à :**

Signature et cachet du candidat :